

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le premier projet de règlement numéro PP25-2018, intitulé « Règlement de concordance modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin d'ajuster les limites du périmètre d'urbanisation dans le secteur de la rue Simonds Sud entre les rues Denison Ouest et Le Corbusier, d'agrandir les zones JI03R et JI08C à même une partie de la zone KI01A, d'agrandir la zone JJ02R à même une partie de la zone JJ03R et d'agrandir la zone EG01R à même une partie de la zone EG06C »

AVIS est donné :

1. Que le conseil municipal, lors de sa séance du 5 novembre 2018, a adopté le premier projet de règlement numéro PP25-2018, intitulé « Règlement de concordance modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin d'ajuster les limites du périmètre d'urbanisation dans le secteur de la rue Simonds Sud entre les rues Denison Ouest et Le Corbusier, d'agrandir les zones JI03R et JI08C à même une partie de la zone KI01A, d'agrandir la zone JJ02R à même une partie de la zone JJ03R et d'agrandir la zone EG01R à même une partie de la zone EG06C ».
2. Qu'une assemblée publique de consultation sera tenue le **mardi 27 novembre 2018, à compter de 18 h 30** pour l'ensemble des modifications ci-après énumérées, dans la salle des délibérations du conseil, située au 87, rue Principale, Granby, entrée par la rue Dufferin. Au cours de cette assemblée publique, le maire ou un membre du conseil désigné par lui, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
3. Que l'objet du projet de règlement est d'adopter certaines modifications au règlement numéro 0663-2016 de zonage et d'en modifier les normes d'implantation, d'architecture et usages, lesquelles modifications sont énumérées ci-après :
 - a) modifier l'annexe A intitulée « Plan de zonage » de façon à ajuster les limites du périmètre d'urbanisation dans le secteur de la rue Simonds Sud entre les rues Denison Ouest et Le Corbusier;
 - b) modifier l'annexe A intitulée « Plan de zonage » de façon à agrandir la zone résidentielle JI03R et la zone commerciale JI08C à même une partie de la zone agricole KI01A (connue comme étant une partie de territoire située au sud et à l'est de la rue Denison Ouest et à l'ouest de la rue Simonds Sud);
 - c) modifier l'annexe A intitulée « Plan de zonage » de façon à agrandir la zone JJ02R à même une partie de la zone JJ03R (connue comme étant une partie de territoire située à l'est de la rue Saint-Charles Sud et au sud de la rue Simonds Sud);
 - d) modifier l'annexe A intitulée « Plan de zonage » de façon à agrandir la zone résidentielle EG01R à même une partie de la zone commerciale EG06C (connue comme étant une partie de territoire située au nord de la rue Principale, au sud de la rue de Richmond, à l'est de la rue Rainville et à l'ouest du boulevard David-Bouchard).
4. Que ce projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
5. Que ce projet de règlement ainsi que le plan des zones concernées sont disponibles pour consultation au bureau de la municipalité, au 87, rue Principale, à Granby, aux heures ordinaires de bureau.

Donné à Granby, Québec, le 17 novembre 2018.

La greffière adjointe,

M^e Julie Bertrand